

**TRÈS SECRET**

**N° de dossier : 2800-170  
(TD R522)**

**ACTIVITÉS DU SCRS LIÉES AUX ENQUÊTES  
NATIONALES ET AUX NOUVELLES MENACES**

**(ÉTUDE DU CSARS 2012-02)**

**Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité  
8 mars 2013**

**Version de l'AIPRP**  
5 MARS 2019  
**en date du :** \_\_\_\_\_

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>EXTRÉMISME INTÉRIEUR</b> .....	<b>5</b>
3.1	Événements importants de 2010 .....	5
3.2	Rajustement postérieur à un événement .....	6
3.3		.7
<b>4</b>		<b>10</b>
<b>5</b>	<b>QUESTIONS À EXAMINER</b> .....	<b>11</b>
		12
5.2	L'importance de la liaison .....	12
<b>6</b>	<b>ENQUÊTE RAISONNABLE</b> .....	<b>14</b>
<b>7</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>16</b>

## 1 INTRODUCTION

Pendant la plus grande partie de son histoire, le SCRS a mené avec succès, des enquêtes sur les activités liées aux menaces nationales

pouvoir de collecte à l'encontre d'une menace pour la sécurité du Canada, au sens de la *Loi sur le SCRS*. Ils peuvent cibler des groupes, des organisations, des personnes, des enjeux ou des événements.

À l'échelle nationale, le SCRS recueille encore des données sur l'extrémisme intérieur dans les régions où de telles menaces existent.

Dans l'ensemble, le CSARS est d'accord avec le SCRS, pour comprendre les menaces nationales, et dans la perspective où, en général, la menace réelle découle de problèmes ou d'événements. Bien que les enquêtes puissent présenter certains défis, le CSARS est d'avis qu'une liaison accrue avec les organismes d'application de la loi permet de garantir que le SCRS sera informé si un comportement criminel se manifeste dans le domaine des menaces à la sécurité nationale. Ces renseignements peuvent également aider le Service à remplir sa fonction consistant à fournir des rapports précis aux clients du gouvernement du Canada.

## 2 MÉTHODOLOGIE

Cet examen a porté sur les activités du SCRS liées à ses enquêtes nationales et aux menaces émergentes. Le CSARS a examiné les documents organisationnels, opérationnels et stratégiques ainsi que les messages opérationnels et les dossiers . En outre, le CSARS a tenu des séances d'information avec le personnel de l'administration centrale du SCRS et effectué une visite sur place pour rencontrer les agents de gestion et de renseignement régionaux.

La période d'examen de base s'est tenue du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011,

### **3 EXTRÉMISME INTÉRIEUR**

Le SCRS qualifie d'extrémisme intérieur la volonté de personnes ou de groupes au Canada d'utiliser la violence ou la menace de violence à des fins politiques ou idéologiques. Il s'agit souvent de groupes ou de personnes qui utilisent de la violence grave ou des actes de sabotage afin de promouvoir leurs objectifs en matière d'environnement, de lutte contre le capitalisme, de lutte contre la mondialisation et de défense des droits des animaux.

Au cours des dernières années, le niveau élevé de menace associé à toutes ces enquêtes a fait l'objet d'une nouvelle évaluation.

#### **3.1 Événements importants de 2010**

Au bout du compte, les Jeux olympiques de Vancouver ont été relativement pacifiques malgré une opposition très forte. Une très forte réaction d'appui des Jeux olympiques s'est clairement manifestée contre l'opposition – en fait, on avait même organisé des contre-manifestations.

Le Sommet du G-20 à Toronto n'a pas été aussi calme;

En outre, même s'il y a eu beaucoup de vandalisme ciblant les banques et les entreprises du centre-ville de Toronto

### **3.2 Rajustement postérieur à un événement**

Avec la conclusion des Jeux olympiques de Vancouver et des Sommets du G8 et du G20,









---

**5 QUESTIONS À EXAMINER**

## 5.2 L'importance de la liaison

la liaison avec les organismes d'application de la loi revêt une importance cruciale.

Les organismes d'application de la loi peuvent être une source d'information, Toutefois, les responsables de l'application de la loi peuvent savoir qui se livre à des activités criminelles qui, à un certain moment, peuvent constituer une menace selon le mandat du SCRS.

Le CSARS a vu des exemples de relations fructueuses avec les organismes d'application de la loi, tant dans les secteurs plus anciens où le Service n'avait plus d'enquêtes que dans les nouveaux dossiers<sup>29</sup>.

**Le CSARS a conclu que la liaison avec les organismes d'application de la loi  
constituait  
une utilisation efficace des ressources.  
il s'agit d'un moyen approprié d'obtenir des  
renseignements et de se tenir au courant des menaces potentielles.**

**6 ENQUÊTE RAISONNABLE**

Au cours du processus d'examen, le CSARS a examiné la production de rapports opérationnels pour veiller à ce que les enquêtes soient menées de façon appropriée et raisonnable, c.-à-d. respect de la politique interne et du mandat du SCRS. Le CSARS voulait également s'assurer que le Service cesse d'enquêter sur les nombreuses cibles qui avaient été congédiées à la suite des événements de 2010.

**Le CSARS a conclu que les activités liées aux protestations et aux dissensions légitimes n'avaient pas fait l'objet d'une enquête et que les rapports opérationnels détaillés sur les anciennes cibles s'étaient terminés.**

Même si rien n'indiquait que le SCRS enquêtait sur les personnes qui participaient à des activités légitimes, il y a eu un cas où les rapports opérationnels ont été faussés afin d'établir qu'une personne préconisait l'utilisation de la violence extrême pour faire avancer une cause.

Étude du CSARS 2012-02

TRÈS SECRET

prônait les voies de fait et le meurtre.

Le CSARS estime que cela n'indique pas un malentendu général au SCRS  
mais plutôt un cas de signalement bâclé. Le CSARS s'est réjoui de constater  
qu'après avoir demandé tout autre renseignement que le Service pourrait avoir en sa  
possession pour indiquer l'appui la saisie a été modifiée dans les  
rapports opérationnels

**7 CONCLUSION**

Dans l'ensemble, le CSARS est d'accord avec l'orientation que prend le SCRS en ce qui concerne l'extrémisme intérieur.

**Le CSARS a conclu que le SCRS a agi rapidement pour mettre fin à l'enquête sur les personnes qui, après les importants événements de 2010, n'étaient plus considérées comme des menaces et qu'il encouragerait le Service à être tout aussi vigilant à l'égard des événements ou des enjeux futurs.**

Le besoin du gouvernement d'obtenir des renseignements sur les menaces qui sont principalement en veilleuse jusqu'à ce qu'un événement ou un problème survienne,

le SCRS doit s'assurer qu'en maintenant une présence, il n'empiète pas sur les formes légitimes de protestation et de dissidence,

l'orientation que prend le Service

nationaux. En fin de compte, ces relations aident à fournir de l'information

conseils à ses clients du gouvernement le moment venu.

le CSARS encourage

liaison avec ses partenaires

et aident le SCRS à formuler des